



Compte rendu de la séance du conseil municipal **en date du 14 octobre 2014**

Présents : Monsieur Alain CHMIEL, Madame Anne-Marie MICCOLI, Madame Jaclyn MALAVAL, Monsieur Jean-Claude PUECH, Monsieur François GAUDRY, Monsieur André BOIRAL, Madame Michèle GRANET, Madame Françoise MEJEAN, Madame Geneviève ROUSSEAUX, Madame Elsa LIARDET, Monsieur Olivier BARTHEZ, Madame Laurette GELY, Monsieur Roland CARRUELLE, Madame Agnès BADAROUX

Procuration : Monsieur Marc PERES à Madame Michèle GRANET

En début de séance, le conseil municipal a autorisé le Maire à ajouter à l'ordre du jour :

- Frais de fonctionnement de l'école primaire pour l'année scolaire 2013-2014
- Organisation d'un marché de potiers durant la saison estivale 2015

1) Adhésion à l'agence Lozère Ingénierie

Le département de la Lozère a décidé, lors du Conseil Général en date du 20 décembre 2013, de créer une agence technique départementale destinée à accompagner les collectivités du territoire lozérien. Cette agence dénommée « Lozère Ingénierie », est un Etablissement Public Administratif, chargé d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du Département, qui auront adhéré, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier sur leur demande.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les statuts de l'Agence Lozère Ingénierie tels qu'ils ont été votés lors de la session de l'assemblée départementale du 20 décembre 2013 et tels qu'annexés à la présente délibération.

L'assistance apportée aux adhérents s'inscrit dans le cadre d'un régime de prestations intégrées dites "in house" et sont, par voie de conséquence, exonérées de mise en concurrence.

Lozère Ingénierie pour mener à bien ses missions, s'appuie sur une mutualisation de service avec le conseil général de la Lozère en ce qui concerne les moyens humains et matériels de ladite structure.

DECIDE d'adhérer à Lozère Ingénierie et s'engage à verser la contribution annuelle correspondante. Celle-ci sera calculée, dès approbation par le Conseil d'Administration, sur la base du protocole financier annexé aux statuts.

DESIGNE Monsieur le Maire pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'Agence Départementale.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en oeuvre de la présente décision.

2) Aménagement d'une bibliothèque

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est prévu à l'ancienne mairie un local pour l'aménagement d'une bibliothèque. La commune s'est engagée à aménager ce local et à signer une convention avec l'association Enimie BD et la bibliothèque départementale de prêt pour son fonctionnement.

Le budget prévisionnel est révisé comme suit :

Coût de l'opération 10 000 € HT soit 12 000 € TTC

Mobiliers d'accueil (bureau et rangement, siège)	1 500,00 €
Mobiliers de lecture (sièges, tables, enfants et adultes)	2 500,00 €
Mobiliers de Présentation	3 500,00 €
Informatique : gestion et prêts (PC fixe + douchette + logiciel)	1 000,00 €
Informatique : consultations (tablettes numériques)	1 500,00 €

Ainsi, le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement suivant et de solliciter une subvention auprès du conseil général d'un montant de 5 000 € pour une dépense éligible de 10 000 € HT :

Conseil Général (50 %)	5 000,00 €
<u>Autofinancement (50%)</u>	<u>5 000,00 €</u>
Total	10 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus présenté pour l'aménagement d'une bibliothèque

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil général de la Lozère d'un montant de 5 000 € représentant 50 % du montant de l'opération.

3) Travaux d'aménagement d'un terrain de pétanque à Castelbouc

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver des travaux d'aménagement d'un terrain de pétanque à Castelbouc.

Le montant des travaux s'élèvent à 2 270 € HT soit 2 724 € TTC et seront réalisés par l'entreprise BOUTEILLE. Egalement, le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Conseiller Général du canton au titre du PED à hauteur de 50 % de la dépense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le devis de l'entreprise BOUTEILLE pour des travaux d'aménagement d'un terrain de pétanque à Castelbouc pour un montant de 2 270 € HT.

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseiller Général du canton au titre du PED à hauteur de 50 % de la dépense.

Vote :

Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 4

4) Tarifs de location de la salle des fêtes

Suite à la commission logement, la Présidente propose de voter les nouveaux tarifs de la salle des fêtes de Ste Enimie suite aux travaux réalisés, comme suit :

Horaires de location	Pour les résidents de la commune	Pour les non-résidents
Journée de 8h00 à 22h00	150 € sans cuisine 200 € avec cuisine	200 € sans cuisine 250 € avec cuisine
Week-end du vendredi 16h00 au lundi 9h00	250 € sans cuisine 300 € avec cuisine	300 € sans cuisine 350 € avec cuisine
Caution	1 500 €	1 500 €
Caution ménage	150 €	150 €

Les tarifs des autres salles restent inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE les modalités et tarifs de la salle des fêtes de Sainte Enimie comme ci-dessus présentés à compter du 15 octobre 2014

Vote :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

5) Recrutement d'un stagiaire

Le Maire indique au conseil municipal que l'antenne de l'université de Perpignan à Mende propose une licence professionnelle de secrétaire administratif dans les communes de moins de 2000 habitants.

Cette formation comprend un stage à effectuer en collectivité d'une durée de 5 mois étalée de novembre à juin. Le Maire propose de recruter un stagiaire dans le cadre de cette formation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de recruter un stagiaire pour une durée de 20 semaines à compter du 3 novembre 2014 jusqu'au 26 juin 2014.

FIXE le montant de la gratification dont le montant forfaitaire, accordé en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé dans la limite de 12,50 % du plafond de la sécurité sociale de l'année au cours de laquelle le stagiaire est accueilli.

AUTORISE le Maire à signer la convention à venir.

6) Frais de fonctionnement de l'école primaire pour l'année 2013-2014

Le Maire expose au conseil municipal que les frais de fonctionnement de l'école primaire de Sainte Enimie pour l'année scolaire 2013-2014 s'élève à 47 495,67 €. Compte tenu des 57 élèves fréquentant l'école pour cette période, le montant du coût par enfant des frais de fonctionnement est de 833,26 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les frais de fonctionnement par élève à 833,26 € pour l'année 2013-2014

DECIDE de demander aux communes dont les enfants sont scolarisés à l'école primaire de Sainte Enimie les participations suivantes :

LA MALENE :	4 élèves	3 333,03 €
QUEZAC :	4 élèves	3 333,03 €
MAS ST CHELY :	4 élèves	3 333,03 €
LAVAL DU TARN :	1 élève	833,26 €

7) Organisation d'un marché de potiers durant la saison estivale 2015

L'association Terres d'Enimie souhaite organiser un marché de potiers le 22 juillet 2015 à Sainte Enimie. Des démonstrations et des ateliers pour les enfants réalisés gratuitement sont prévus tout au long de la journée.

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation au niveau touristique au regard du flux de personnes attendues, le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer une subvention supplémentaire à l'association Terres d'Enimie d'un montant de 1 500 € pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE l'organisation d'un marché de potiers sur la commune de Sainte Enimie le 22 juillet 2015.

S'ENGAGE à verser une subvention d'un montant de 1 500 € à l'association Terres d'Enimie sur l'exercice 2015 pour l'organisation de cette manifestation

8) Discussion sur les projets communaux à venir

Le Conseil Municipal a discuté et débattu des futurs projets à lancer sur la commune, le Maire invite les Conseillers Municipaux à se désigner sur les sujets qui les intéressent afin de se réunir en petit groupe de travail pour faire avancer les dossiers.

- Plan Communal de Sauvegarde
- Sécurisation des traversées de village
- Aménagement du site de la Burle
- Signalétique communale
- Parc logements - organisation d'un service immobilier
- Organisation de l'entretien des espaces publics ou privés communaux
- Parcours animaux à Sauveterre
- Réfection de l'entrée de la salle "Auguste Pagès" à Prades

- Réfection de la rue du Pigeonnier, remise en état de la voirie et enfouissement des réseaux.
- Réfection de la rue du Pont
- Aménagement de la zone du Bac
- Aire de repos à Champerboux
- Signalétique des principaux hauts lieux touristiques
- Plages et parkings
- Réfection de la façade de l'église de Prades
- Optimisation et développement des locaux associatifs à charge de la commune
- Développement cœur de village à Sainte-Enimie - Place du Presbytère
- Sauvegarde du Collège
- Organisation du déneigement
- Sentier découverte des villages de Sainte-Enimie
- Réhabilitation des Chemins et "Bancels"
- Ouverture de circuits Quad / enduro / VTT

Questions diverses

- La commission cadre de vie propose d'installer des cabanes à livres dans le village avec les ouvrages donnés par les habitants pour la bibliothèque et qui ne seront pas utilisés. L'idée est d'installer des petites cabanes à différents endroits de la commune pour y déposer des livres. L'objectif est que les personnes puissent prendre les livres, les lire sur place ou chez eux et les redéposer ensuite ou les remplacer par d'autres.
- Il est signalé des abus à la chapelle de Cénaret à St Chély du Tarn, monument inscrit à l'inventaire des monuments historiques. En effet, des individus ont accroché des panneaux aux murs durant l'été, de nombreux papiers et cailloux s'amoncellent à l'intérieur avec l'utilisation de bougies et le dépôt de divers objets qui dénaturent l'édifice.
- Le Maire invite les Conseillers Municipaux qui le souhaitent à l'accompagner pour visiter les toilettes sèches de la ferme de Hyelsas qui ont été réalisés à moindre coût et qui fonctionnent correctement sans entretien.
- Sur proposition de Monsieur Rolland Carruelle, une réunion de travail réunira une partie des conseillers municipaux le Mardi 21 octobre à 17h00 pour définir une stratégie de sauvegarde du collège. En effet, en l'absence de nouveaux élèves inscrits, l'UPP Pierre Delmas est condamné à la fermeture dès la prochaine rentrée. Une autre réunion sera organisée à la rentrée des vacances de Toussaint avec les parents d'élèves, l'équipe pédagogique et l'association des amis du collège pour mobiliser d'urgence toutes les personnes concernées.
- La commune déposera une gerbe sur chaque monument aux morts pour commémorer le centenaire de la 1ère guerre mondiale et organisera dans la mesure du possible des cérémonies le 11 novembre dans tout les villages disposant d'un monument.
- La commune de Sainte Enimie sera associée par la communauté de communes à la rédaction du schéma de mutualisation des services. Ce document obligatoire a pour objectif de définir les modalités de mutualisation afin de créer des services communs au niveau intercommunal pour des compétences qui n'ont pas été transférées à la communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

**Le Maire,
Alain CHMIEL**